

NGO Name: European Centre for Law and Justice (ECLJ)

Name of main contact person: Grégoir Puppink

Intervention orale

Phone number: +33 (0)3 88 24 94 40

E-mail: info@eclj.org

Français

Conseil des Droits de l'Homme

23ème session – Item 6.

6 juin 2013.

Examen Périodique Universel - France

Merci Monsieur le Président,

(L'ECLJ a pris note avec attention du rapport du groupe de travail sur l'examen périodique du respect des droits de l'homme par la France et en félicite les auteurs.)

L'ECLJ souhaite attirer l'attention du Conseil des droits de l'homme sur des événements graves qui se produisent actuellement en France.

Depuis plus de huit mois, des millions – je dis bien des millions- de français de tous âges et de toutes conditions manifestent pacifiquement, souvent en famille, dans toute la France pour défendre la famille et les droits des enfants contre une loi nouvelle qui crée un droit à l'adoption d'enfants et au mariage par les couples de même sexe. Ce mouvement social est le plus important en France depuis *Mai 68*. Aucune violence ni dégradation venant des manifestants n'a été constatée.

Plutôt que de tenir compte de ce mouvement, le gouvernement a menacé de l'interdire, il le réprime par l'usage abusif de gaz lacrymogènes contre la foule, par des violences policières, des arrestations et des détentions arbitraires par centaines, je dis bien – arbitraires et par centaines.

Monsieur le Président,

Du 24 au 26 mai, ce sont 350 personnes qui ont été interpellées (par la Police parisienne) et détenues en garde à vue jusqu'à trois jours durant. Sur ces 350 détenus, sept seulement ont été condamnés, très légèrement. L'arrestation des 343 autres était arbitraire et politique.

En plus, des centaines d'autres personnes ont été arrêtés et retenus pendant plusieurs heures au prétexte de contrôles d'identités. Souvent, elles ont été arrêtées « au faciès », parce qu'elles portent ce vêtement marqué du symbole du Mouvement. [*Montrer ici le « sweet ».*] (*Le port public de ce sweet shirt suffit à vous envoyer 4 heures en détention pour contrôle d'identité*).

A aucun moment, la légalité de ces arrestations n'a été contrôlée par un magistrat indépendant.

Ces manifestants sont à présent fichés, (*leurs identités et empruntes sont conservées*) par la police. En outre, le gouvernement a ordonné l'identification et le fichage dans l'armée des officiers proche du mouvement.

L'ECLJ documente tous ces cas de répression : nous recevons de très nombreux témoignages, notamment de victimes de brutalités policières, y compris sur des enfants et des mères de famille.

Monsieur le Président, cette répression doit cesser et être dénoncée. L'ECLJ invite donc respectueusement le Conseil des Droits de l'Homme à se saisir de ces violations particulièrement graves pour un pays qui se targue d'être exemplaire dans le respect des droits de l'homme.

Je vous remercie.